



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculture

Question écrite n° 120282

Texte de la question

M. Gérard Hamel appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la culture des organismes génétiquement modifiés. L'examen du projet de loi relatif aux organismes génétiquement modifiés n'ayant pas pu se poursuivre avant la fin des travaux du Parlement, il lui demande de lui indiquer si des projets de décrets sont en cours de préparation.

Texte de la réponse

Les deux principaux décrets transposant la directive européenne 2001/18/CE, encadrant la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) à but commercial ou expérimental, ont été publiés le 20 mars 2007 au Journal officiel. Le corpus de textes publiés ce même jour au Journal officiel achève la transposition de la directive. Cette transposition par voie réglementaire n'est pas de nature à priver les Français d'un débat plus large sur les OGM. D'ores et déjà, dans l'attente d'un nouveau cadre législatif, les mesures d'encadrement des OGM ont été renforcées, dans le respect des principes de transparence et de précaution. Ainsi, l'obligation de fourniture d'informations sur les semis d'OGM a été instituée par arrêté ministériel publié le 20 mars 2007. Cet arrêté permet de créer un registre national qui recensera le nombre et la surface des parcelles semées en OGM, ainsi que leur localisation. Ce registre précisera au public, sur le site www.ogm.gouv.fr, le nombre et la surface des parcelles OGM présents dans chaque canton. Par ailleurs, les agriculteurs qui cultiveront en 2007 des maïs OGM ont été invités à en informer leurs voisins cultivateurs et à respecter une distance d'isolement entre cultures OGM et non OGM de cinquante mètres, soit le double de la pratique actuelle. Un suivi permettant d'évaluer l'efficacité des distances d'isolement entre cultures sera effectuée par les services de l'État, dont les résultats seront rendus publics.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Hamel](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120282

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2545

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4071